L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 30 JUIN 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 6

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, n'est considérée comme discontinuée de la part de l'Abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES — Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans les annonces d'un abonné, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces — Les artisans et personnes tenant magasin, etc. $60 ; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80 ; les agents pour navires, bateaux à vapeur, etc. [illegible] les maisons de commerce faisant la commission, [illegible]. Ces abonnements se paient à l'avance et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortent de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan, avis de procurations, ventes de plantations et habitations, avis de maisons à louer et à affermer, esclaves enfuis, animaux épaves ou égarés, etc., seront portées en compte séparément et payées au prix des annonces.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles seront payées 50 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne portent pas la durée de l'insertion, seront insérées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics, et autres annonces d'une nature politique (les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

Léonard Sturtevant & Co., MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, VENDENT EN GROS DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN, Savon, Chandelles, Toile, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c. No. 13, rue de la Vieille-Levée. 9 juin—1 an Nouvelle-Orléans.

DORSEY, VINCENT & Co. ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES, No. 86, rue de Chartres—Nlle Orléans. S'occupent particulièrement des ventes de Marchandises en gros, par colis et par petits lots. Ils feront des avances libérales sur Marchandises destinées à être vendues. 14 [illegible]

W. K. MURPHY, AVOCAT ET CONSEILLER. Bureau No. 24, rue d'Orléans—Place St. Antoine. 9 mai—6m

WILLIAM DAVIDSON & CO. AGENS EN COTON, ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES. Rue du Canal, No. 81. N. Orléans. 3 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien, Marchand en gros de Drogues, de Peintures d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c. Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans. 26 juillet

MORTON & Co. MARCHANDISES SECHES, No. 25, rue des Magasins. Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés. 3 nov—1a

George Buchanan, Andrew Buchanan, Robert Buchanan, John O. Agnew. GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co. Marchands Commissionnaires, Rue Tchoupitoulas, No. 82. 16 mar Nouvelle-Orléans.

NORTH & BROTHERS, MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES, Rue des Magasins, Encoignure de celle de la Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

RICHARD HARROD, FRANCIS D DARLING, G. FOSTER. HARROD, DARLING & Co. Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs, ET Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans. No. 49, rue de la Commune, 9 juin Nouvelle-Orléans.

DAVID & CHAPUS, IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS. Vendent en gros et demi-gros, No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.

J. F. BERCIER. FRANCISCO TIO. J. F. BERCIER & Co. Grocers et marchands en général, No. 48 Vieille Levée. Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 26 oct

Nouvelle Orléans. F. LAMPRE, IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS, En Produits de la Havane. SUCRE. CAFE. TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS, MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES, Café, Sucre, Tabac, Cigares.

Monument funèbre du Général Jackson.
LES personnes désirant se procurer [illegible] MONUMENT FUNEBRE [illegible] la Place d'Armes à la Nouvelle-Orléans, peuvent s'adresser à l'établissement daguerréotype de F. Lassiter, rue de Chartres, No. 119, où on peut en voir le modèle. [illegible] juin—6t

Maison d'Education sur les bords du Lac.
LE DOCTEUR MACAULEY informe respectueusement les parents, qu'il a établi [illegible] ville de Lewisburg, sur le bord du Lac, et qu'il se chargera de l'éducation, de la [illegible] des jeunes gens qui lui seront confiés. Les conditions seront modérées. S'adresser [illegible] pour plus amples informations [illegible] rue du Canal. 24 juin

A VENDRE—Du sucre raffiné de Boston, [illegible] en pains, en morceaux et en poudre, double raffiné, [illegible] et à vendre par 13 juin NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur maison de commerce en celui de F. Vredenburgh & Co. à dater de ce jour. Les intérêts demeurent les mêmes. 1 janv FIELD & Co. 30, Vieille Levée

F. VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levée, font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, plomb en saumons etc. à S. H. Field & Co. à New York et à M. Field Fowler, à Boston. 1 janv—1 a

AVANCES faites sur consignations adressées à nos amis à St Louis. MERLE, BEYLLE & Co., 79 Tchoupitoulas.

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OBER, entrent comme associés dans notre maison, à partir de ce jour. 1er septembre 1844—ly CHARLES ODIER & C.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'ECLAIRAGE AU GAZ—16 juin 1845.
TOUTES les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire contre la Compagnie de l'Eclairage au Gaz et de Banque de la Nouvelle Orléans, et toutes les personnes qui lui doivent, sont notifiées par le présent que tous les biens et effets de la Compagnie sont transférés à la Compagnie d'Eclairage au Gaz et de Banque de la Nouvelle Orléans, approuvé le 10 mars dernier, et que la liquidation des affaires de la Compagnie sera opérée au bureau de cette Compagnie, rue de la Commune. 17 juin—30 JAMES ROSS, Président.

Bureau de la Compagnie d'assurances sur la Marine de l'Ouest et le Feu.
Nlle Orléans, 7 juin 1845.
A UNE assemblée des Actionnaires de cette compagnie tenue ce jour, conformément à la résolution des directeurs, du 6 mai dernier, les résolutions suivantes ont été adoptées.
Résolu, Que l'expérience ayant démontré que les Compagnies d'Assurances, organisées et conduites sur le principe d'actions réunies, ou celui d'actions et de mutualité, ne peuvent espérer de faire une concurrence avantageuse avec celles des institutions qui sont conduites entièrement sur le principe d'Assurances Mutuelles, il est en conséquence jugé expédient de liquider les affaires de la Compagnie d'Assurances sur la Marine de l'Ouest et le Feu.
Résolu, Que les Directeurs de la Compagnie devront réassurer les risques non-expirés le premier jour de juillet prochain, et après cette époque aussitôt que les affaires de la Compagnie seront réglées, mais dans tous les cas, pas plus tard que le premier lundi de septembre prochain, une assemblée des Actionnaires sera convoquée à l'effet de décider quelle sera la meilleure méthode et la plus économique qu'ils devront adopter pour liquider les affaires de la Compagnie.
F. N. WOOD, Chairman. DAVID HADDEN, Secrétaire.

ASSURANCE MUTUELLE—Les actionnaires de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest, s'étant décidé à liquider leurs opérations le premier de juillet prochain, [illegible] la Compagnie du SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY de New York, [illegible] compagnie, dans cette ville, réclame le patronage du public pour cette institution, qui est entièrement basée sur le système mutuel [illegible]. Elle est administrée à New York par [illegible]. Elle possède un capital de plus de HUIT CENT MILLE PIASTRES. Le bureau est situé à l'encoignure des rues du Camp et [illegible]. 26 juin—1 a L. MATHEWS.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN.—Bureau rue du Camp, No. 46.
Directeurs:
W. A. Gasquet, Président.
Wm. W. Montgomery, J. B. Lefèvre,
S. F. Ducongé, Edw. Swift,
A. Gordon, R. W. Montgomery,
J. C. Harrison, W. C. Squier.
OTIS. BRIGGS, Secrétaire.
Assurera toute espèce de propriété contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable; et en cas de pertes, les règlements seront faits avec promptitude et libéralité. 22 mars

BUREAU D'AGENCE GENERALE.
Le soussigné a établi dans la ville de St. Landry, Opélousas, un bureau d'agence pour la collection des billets, [illegible] dans les paroisses d'Opélousas et aux Attakapas. Il se chargera également de ventes d'esclaves qui lui seront envoyés de la ville ou d'autres lieux; ainsi que de ventes de chevaux, mules, et autres produits. Les personnes désirant tous les renseignements désirables [illegible] pourront être données [illegible] à J. F. Bercier & Co., 48, Vieille Levée. L. BERCIER, Père.
Références: J. Albert, F. Pascal. A. A. Peychaud. F. Tio. 29 mai—6m

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. TRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prêt sur gages et d'achat d'or et d'argent [illegible] St Louis et Conti, No 192, [illegible] 7 juin—1an

LE DOCTEUR PECQUET.
A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient de transférer son domicile au coin des rues Bourbon et Saint-Louis. 15 juin—3m

Mme. DESRAYAUX,
DIRECTRICE D'INSTITUTION, désire placer à la campagne, pendant l'été, UNE DAME d'un talent distingué [illegible] 6 juin

Nouvelle-Orléans:
LUNDI MATIN, 30 JUIN 1845.

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un de nos concitoyens les plus distingués, M. le général Garrigues Flaujac, mort le 26 aux Opelousas, à l'âge de 69 ans. M. Garrigues Flaujac commandait l'artillerie à la bataille de la Nouvelle-Orléans et il a presque constamment rempli avec honneur et distinction des fonctions publiques. Il était encore membre de la Législature.

Mort du général Dawson.—Nous apprenons avec regret que le général JOHN B. DAWSON, représentant du troisième district au Congrès, est mort à sa résidence près de St. Francisville le 26 de ce mois.

Feu J. MAGER a fait un legs pour être disposé en œuvres de charité. Déjà, $1000 ont été donnés à l'asyle catholique des orphelins, et $1000 aux orphelines.

On assure que M. Van Buren a été choisi pour faire l'éloge du général Jackson à New-York.

La *Gazette des Planteurs* d'Iberville dit qu'on a trouvé au-dessous de Plaquemines, le corps d'un homme d'environ trente-cinq ans, noyé suivant toutes les apparences. Il paraît d'après les papiers trouvés sur lui qu'il est allemand, se nomme Henri Brandt et qu'il a à Louisville une sœur nommée Hélène Brandt.

CHRONIQUE LOCALE.

Feu—Hier soir vers 10 heures, plusieurs petites maisons ont été consumées près de la maison de travail de la Troisième Municipalité.

Cour Criminelle.— Le grand jury s'est assemblé samedi et a trouvé lieu à poursuivre Charles P. Switzer et Charles W. Pond, pour meurtre.

Geo W. Hanna pour avoir contrefait une signature l'endossement.

Bernard Hollshen, accusé d'avoir tiré un coup de pistolet sur John Keilers, a été jugé et acquitté.

L'hon. juge Canonge a prononcé sentence sur les personnes suivantes:

James Kinney, assaut et batterie, 24 heures d'emprisonnement.

Michael Connolly, assaut et batterie, 24 heures d'emprisonnement.

Mary Adkins, assaut et batterie, 6 heures d'emprisonnement.

Joseph Uzee, assaut et batterie, 6 jours d'emprisonnement.

Wm Sanders, assaut, 3 mois d'emprisonnement.

Samedi soir, le capitaine Youenes a arrêté à la requête de G. B. Graham, le nommé Andrew Rill, qui est accusé d'avoir contrefait une traite dont il demandait le paiement à M. Graham.

—Le recorder Genois a envoyé à la Cour Criminelle, pour y être jugé, Jean Baptiste, h. c. l. pour avoir commis un assaut et résisté à des hommes de garde de la première municipalité.

—Un esclave nommé Ben, a été arrêté samedi soir, pour avoir frappé un homme de garde dans la rue St. Louis. On ne saurait être trop sévère pour de pareils actes, qui sont assez fréquens depuis quelque temps.

—William, alias Valentine, et Robert Stannard, accusés d'avoir volé $4,000 à James Spar, à Carrollton, dans la nuit de vendredi, ont été arrêtés le lendemain par le lieutenant Hernandez, de la police de la 3me municipalité, au dépôt du chemin à coulisses de Pontchartrain, ayant dans une malle en leur possession $3,624 de l'argent volé. Ils seront envoyés à Carrollton pour y être examinés.

Le coroner Ramos a été appelé hier pour tenir une enquête sur le corps d'un homme trouvé enterré dans la boue entre le fleuve et le wharf de la rue du Canal. On l'a reconnu comme étant un nommé Robert Williams, ci-devant maître d'hôtel à bord du steamboat Republic, dont on n'avait su aucune nouvelle depuis trois mois. Le corps était tellement décomposé qu'il a été impossible de découvrir aucune marque de violence; conséquemment le jury n'a pu rendre qu'un verdict de "mort noyé." Durant l'examen, il a été prouvé que l'ancien maître d'hôtel avait été renvoyé du bord par le capitaine qui l'avait fait remplacer par le défunt; que le soir on avait vu ces deux hommes se quereller dans un café de la rue Toulouse, et Hewes (l'ancien maître d'hôtel) dire au défunt qu'il ne vivrait pas 24 heures.

EUROPE.
ARRIVÉE DU CALEDONIA.

Le navire à vapeur *Caledonia*, parti de Liverpool le 4, est entré à Boston le 19 courant. Les dernières dates sont du 4 de Liverpool, du 3 de Londres et du 1er juin de Paris. Nous avons nos séries régulières de journaux français jusqu'à cette date, et nous y faisons de larges emprunts. Les nouvelles, sans avoir un caractère général bien marqué, présentent des faits intéressans.

ANGLETERRE.

La fondation des trois collèges *neutres* en Irlande, proposée par Sir Robert Peel, est loin d'être accueillie avec faveur par le clergé catholique. Les évêques d'Irlande se sont réunis en synode à Dublin; ils ont déclaré qu'ils ne pouvaient donner leur approbation au projet de loi, et ils ont adressé un message sur ce sujet au vice-roi d'Irlande. Ils demandent, à ce qu'il paraît, les modifications les plus radicales. Les trois collèges devraient avoir un enseignement religieux catholique; et les professeurs des diverses branches d'instruction devraient être approuvés par les évêques. Ce sont là de hautes prétentions; mais elles sont vigoureusement appuyées par le Grand Agitateur. La "Jeune Irlande" était disposée à se satisfaire des concessions libérales de Sir Robert Peel; mais la "Vieille Irlande" est plus exigeante.

—La députation municipale de Dublin a été reçue le 21 par la Reine et a présenté à S. M. une adresse dans laquelle on la prie de visiter l'Irlande. Dans une courte réponse, S. M. n'a pris aucun engagement sur ce voyage.

—La troisième lecture du bill de Maynooth a eu lieu le même jour à la Chambre des Communes, après un discours de Sir Robert Peel et de Lord Russell. On remarque le passage suivant dans le discours du premier ministre:

"A l'époque périlleuse de 1843, nous avions 30,000 soldats en Irlande, plus 10,000 hommes de la police et des forces navales sur la côte, et nous nous sommes montrés décidés à faire tout ce que nous pourrions faire dans le cercle rigoureux de la légalité. Quel a été le résultat de ce déploiement de forces? Nous avons étouffé jusqu'à un certain point l'agitation et prouvé que nous ne cèderions point à l'intimidation. Mais après avoir fait preuve de force, il faut examiner naturellement si, outre la force, il n'y aurait pas d'autre moyen de faire disparaître les maux du pays. Personne plus que moi n'est heureux et fier d'avoir la confiance d'un grand parti politique; mais je ne saurais reconnaître qu'un ministère soit tenu vis-à-vis du parti qui l'a élevé au pouvoir de sacrifier ses convictions personnelles aux exigences de ce parti. (Applaudissemens.) Quant à moi, je puis le dire, je regarderai comme le jour le plus heureux de ma vie celui où il me sera permis d'agir comme membre indépendant du Parlement, préférant cette indépendance à la conservation du pouvoir à des conditions serviles. (Applaudissemens.) Donner son avis toutes les fois que les intérêts du pays le réclament, et le donner avec indépendance et liberté, tel est le devoir et tel doit être le privilège d'un ministre. (Applaudissemens.)"

La majorité a été un peu moindre qu'à la seconde lecture; mais elle a été encore très forte; 317 voix ont voté pour le bill, 184 contre; majorité 133.

—On écrit de Dublin, le 22 mai:

"Aujourd'hui il y a eu une démonstration à Tara en faveur du Rappel. On avait élevé sur la hauteur de Tara un autel; à quelque distance on avait [illegible] des tentes pour y servir des rafraîchissemens. [illegible] O'Connell a été reçu avec acclamations. [illegible] a commencé par célébrer la messe; il a prononcé ensuite un sermon, dans lequel il a recommandé la plus grande modération au peuple assemblé. On comptait cinq mille assistans. Toutefois ce *meeting* était bien pâle à côté du *meeting* monstre de l'année dernière; à ce *meeting* il y avait autant de chevaux qu'il y a eu d'individus cette fois. Tout s'est passé dans le plus grand calme."

FRANCE.

Les Chambres continuent leurs travaux. M. le comte Roy, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la conversion des rentes 5 pour cent, a conclu au rejet du projet, et l'on ne doute pas que la Chambre n'adopte la conclusion de la commission.

Le projet de loi sur le régime colonial était en discussion à la Chambre des Députés, et tout porte à croire qu'il sera adopté à une plus grande majorité même qu'à la Chambre des Pairs.

Diverses lois sur des chemins de fer ont été adoptées.

A la suite d'un rapport adressé au roi par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, une ordonnance vient d'être rendue, qui modifie notre régime de quarantaines.

Voici les termes de l'ordonnance:

Le conseil de santé entendu:

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Les navires venant des Antilles ou du continent américain seront considérés comme étant en patente nette, et admis immédiatement à libre pratique dans tous les ports du royaume, lorsque, dans les dix jours qui ont précédé leur arrivée, il n'y aura eu à bord ni morts ni malades de la fièvre jaune, et que, dans cet intervalle, ces navires n'auront eu en mer aucune communication suspecte.

Dans le cas contraire, le navire sera soumis, selon les circonstances, à une quarantaine d'observation ou de rigueur, dont la durée sera fixée par l'administration sanitaire, dans les limites déterminées par le 1er paragraphe de l'article 3 de notre ordonnance du 13 novembre 1839, sauf l'approbation de notre ministre secrétaire d'état de l'agriculture et du commerce.

Art. 2. Les provenances des ports du Maroc, de la Grèce et des îles Ioniennes sont placées sous le régime de la patente nette, et seront admises immédiatement à libre pratique dans tous les ports du royaume, tant que l'état sanitaire de ces pays et des pays voisins continuera d'être satisfaisant et que la police sanitaire y sera soigneusement observée.

Art. 3. Les provenances du beylick de Tunis en état de patente nette, ne seront plus soumises, dans les ports de France, qu'à une quarantaine de cinq jours.

Art. 4. Notre ministre secrétaire d'état au département de l'agriculture et du commerce est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Fait au palais de Neuilly, le 23 mai 1845.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le roi:

Le ministre secrétaire d'état au département de l'agriculture et du commerce,

L. CUNIN-GRIDAINE.

—Nous savions déjà que la meilleure intelligence n'existait pas entre M. le ministre de la marine et M. le prince de Joinville au sujet de l'état actuel de la marine à vapeur. Il paraît certain que le prince s'occupe en ce moment de composer une deuxième note destinée à compléter la première, et à faire connaître toute sa pensée sur notre navigation à vapeur; on ajoute que c'est sur cette partie de notre marine que le dissentiment existe entre le prince et le ministre.

—Le ministère vient, dit-on, de recevoir par le capitaine Bouet la nouvelle de la clôture des négociations entre M. le duc de Broglie et le docteur Lushington. Les stipulations principales de la convention conclue ont pour objet de substituer au droit de visite dans sa forme actuelle, la création de deux escadres sur la côte d'Afrique, qui exerceront une surveillance active et combinée sur les navires de leurs nations respectives, et la fermeture des marchés aux esclaves, tenus par les rois nègres sur les différens points. M. Guizot doit présenter à ce sujet sous peu de jours un projet de loi à la chambre. Après la session, M. Guizot prendra encore un congé de deux mois; on ajoute que, cette fois, il n'aura plus d'intérimaire.

Un autre journal dit, en parlant du même fait:

—M. de Broglie a, dit-on, fait parvenir au ministère le traité qu'il vient de conclure à Londres. Voici comment a été résolue la question relative aux établissemens négriers formés sur la côte d'Afrique. Les deux parties contractantes s'engagent à ne faire avec les différens souverains de la côte d'Afrique aucun traité, quel qu'en puisse être l'objet, sans y insérer la clause expresse qu'ils ne pourront désormais, ni se livrer personnellement à la traite, ni même tolérer dans leurs états le commerce des noirs. Faute par les princes africains d'exécuter cette convention, leurs établissemens négriers pourront être détruits par celle des deux puissances qui aura contracté avec eux.

"On a été long-temps, dit la *Revue de Paris*, à discuter le principe et la rédaction de cette clause. Deux commissaires seront nommés par chacun des deux gouvernemens pour surveiller l'exécution du nouveau traité. M. le capitaine de vaisseau Bouet-Willaumez sera chargé de cette mission pour la France: il aura en outre le commandement de l'escadre chargée de croiser sur la côte d'Afrique. On assurait hier à la chambre que M. Guizot allait profiter de la conclusion de ce traité pour reprendre son portefeuille et faire sa rentrée dans le parlement."

—M. le ministre de la marine est, dit-on, à la veille de nommer M. de Coisy lieutenant-général de l'artillerie de marine. Le Courrier Français, annonçant cette nouvelle, ajoute: "Nous déplorons cette tendance du ministère de la marine à augmenter toujours les corps auxiliaires et à ne pas ménager les ressources pour les porter sur la flotte. Nous espérons que la chambre voudra bien examiner avec attention la demande de crédits sur une telle création."

—On lit dans le Toulonnais:

"L'escadre d'évolution de la Méditerranée est toujours mouillée sur notre rade. On nous assure que le contre-amiral Parseval-Deschênes, qui en a le commandement, attend des instructions de M. le ministre de la marine.

"La corvette la Créole, qui était en station à Alexandrie (Egypte) a reçu l'ordre de se rendre au port de Brest, d'où elle sera expédiée à la Plata.

"Le brick le Voltige, dont nous avons annoncé récemment le départ pour les mers du levant, ira prendre la station d'Alexandrie, où la Créole a été remplacée provisoirement par le brick le Cerf."

—Indépendamment de l'escadre d'évolution, composée de vaisseaux et de bâtimens inférieurs, à voiles il y aura, dans la Méditerranée, une division formée de frégates à vapeur. M. le contre-amiral Parseval-Deschênes continuera à commander la première; le commandement de la seconde sera donné à S. A. R. le prince de Joinville, qui probablement y réunira le commandement supérieur, si les deux escadres devaient manœuvrer ensemble.

—On lit dans le *Toulonnais*:

"L'escadre d'évolution n'a encore fait aucun mouvement, elle attend des ordres qui n'arrivent pas.

"On écrit de Paris qu'il est fortement question de former une division de frégates à vapeur. M. le prince de Joinville viendrait alors prendre le commandement de l'escadre.

"M. Parseval-Deschênes conserverait le commandement de la division formée des vaisseaux et de la frégate la Belle-Poule; mais il serait placé sous les ordres de M. le prince de Joinville, qui dirigerait les évolutions.

"La nouvelle du refus de l'empereur Abderrhaman de ratifier le traité de Lalla-Maghrnia étant maintenant à peu près officielle, il est probable qu'une nouvelle expédition sera envoyée sur les côtes du Maroc.

"Dans l'Ouest, l'agitation continue; mais les populations sont surveillées par les colonnes d'Oran, de Mascara, de Tlemcen et de Ben-Abess, qui sont constamment en campagne, et aucun mouvement sérieux n'est à craindre dans cette partie de nos possessions, à moins cependant qu'Abd-el-Kader, ainsi qu'on l'a annoncé, n'ait franchi la frontière. Un fait de nature à changer complètement la situation dans l'Ouest, serait le refus de la part de l'empereur du Maroc de ratifier la convention de Lalla-Maghrnia, et malheureusement c'est tout annoncé que ce que nous avons publié à ce sujet dans notre dernier numéro est exact. Il paraît en effet que M. Delarue, à son arrivée à Oran, ne recevant pas de réponse aux dépêches qu'il avait envoyées à Tanger, a différé son départ pour cette dernière ville.

"Les opérations militaires continuent dans l'Est, et il paraît hors de doute que le général Bedeau a obtenu des succès signalés dans les montagnes Sud de la Kabylie."

—Nous lisons dans la Revue de Paris:

"Un grave dissentiment paraît s'être élevé dernièrement entre M. le ministre de la guerre et M. le maréchal Bugeaud. Nous ne voulons pas parler de l'opposition apportée par M. le président du conseil à l'expédition contre la Kabylie, contrairement aux promesses qu'il avait faites à M. le gouverneur général de l'Algérie avant son départ.

"Le fait auquel nous faisons allusion est plus récent. M. le ministre de la guerre, n'osant pas instituer un gouverneur civil à côté de M. le maréchal Bugeaud, avait résolu de nommer trois rapporteurs civils, qui auraient eu pour mission de préparer tout le travail administratif de la colonie. M. le gouverneur général aurait protesté contre cette mesure, et surtout contre le choix des agens qu'on voulait élire, et il aurait, assure-t-on, écrit une lettre, arrivée il y a quelques jours seulement, et dans laquelle il annonce qu'il offrira sa démission, si l'on donne suite aux nominations projetées. Cette résistance est d'autant plus grave pour M. le président du conseil que la commission du budget partage l'opinion de M. le maréchal Bugeaud, et qu'elle a refusé les allocations qui lui étaient demandées pour l'installation des nouveaux rapporteurs civils. C'est en vain que M. le maréchal Soult a parlé de démission, la commission a tenu bon; elle sait que, de la part de M. le ministre de la guerre, de semblables menaces ne sont jamais suivies d'effet."

—Le journal le Globe contient aujourd'hui, au sujet de la dette d'Haïti, quelques insinuations qui vont sans doute soulever de nouvelles réclamations et de nouvelles notes diplomatiques de la part du cabinet anglais. Ce journal, qui est l'organe de quelques-uns des membres du ministère, répète la nouvelle de la réception des deux envoyés haïtiens aux Tuileries, et il dit tout simplement que la France ne peut espérer être payée de la république d'Haïti. "En pleine paix, dit-il, ses revenus étaient fort modiques, et la portion la plus notable en était employée à faire vivre très médiocrement une armée hors de proportion avec les besoins du pays. Depuis l'expulsion de Boyer, les finances de Haïti sont devenues un *mythe*. La question n'est pas de savoir si Haïti a la bonne volonté de payer, mais si la république de ce pays se rend sérieusement compte de sa situation, et si elle croit pouvoir payer à une époque quelconque.

"A nos yeux, ajoute le Globe, nul ne saurait dire si jamais elle sera en état de se libérer, et à plus forte raison, nul ne saurait assigner, même d'une manière approximative, un terme à cette libération. [illegible] le trésor ne prendrait-il pas à son compte [illegible] sauf à poursuivre son recouvrement [illegible] qu'il jugerait utiles et opportunes?"

La feuille ministérielle s'abstient de nous indiquer quels sont les moyens de recouvrement que rêve le cabinet français; mais comme il a déjà été question, plus d'une fois, d'une concession de territoire dans la partie espagnole de Saint-Domingue, à titre de dommages-intérêts pour l'argent dû à la France, on doit en conclure naturellement qu'il s'agit encore d'une combinaison de cette nature. Malheureusement, le cabinet français s'est toujours montré si pusillanime toutes les fois qu'il a été question d'une mesure contraire aux intérêts de l'Angleterre, que nous craignons fort que cette combinaison ne reste, comme les finances d'Haïti, à l'état de *mythe*.

On ne voit pas, par conséquent, sur quelles garanties le trésor français pourrait se décider à prendre à son compte le paiement de la dette haïtienne.

Il faut, au moment même où il aura consenti à se charger de ces paiemens, que la république haïtienne ait, de son côté, fait les sacrifices équivalens au capital à payer.

—Une expérience de télégraphie électrique a eu lieu aujourd'hui à la gare du chemin de fer de St-Germain, en présence de MM. Passy, sous-secrétaire d'état du ministère de l'intérieur; Arago, Pouillet, Becquerel, Regnault, Michel Chevalier, Denis, Vergé, Foy, administrateur des télégraphes, et des administrateurs des compagnies des chemins de fer de St-Germain et de Rouen. Cette expérience a parfaitement réussi; plusieurs dépêches dictées par les personnes qui assistaient, ont été transmises de Paris à Rouen avec une grande rapidité et un succès complet.

Trois appareils différens ont été essayés: l'un donnant des signes par la combinaison de deux aiguilles; un autre reproduisant les signaux du télégraphe aérien, et le troisième, présenté par M. le docteur Dujardin, écrivant en signes la dépêche transmise.

La commission a pu s'assurer de la facilité avec laquelle on peut employer ces diverses espèces d'appareils. Cette épreuve n'a laissé aucun doute sur la possibilité d'établir les télégraphes électriques sur de grandes distances.

Le système du docteur Dujardin est celui dont on a beaucoup parlé, qui trace la dépêche, même en l'absence des employés, sur une feuille de papier qui se meut sous une plume mise elle-même en mouvement par l'électricité. La plume se relève et s'abaisse de manière à produire sur le papier qui s'avance des points ou des traits plus ou moins allongés, qui représentent les lettres de l'alphabet. Ce même mécanisme porte une sonnette qui sert à avertir l'employé distrait, et que l'électricité met de même en mouvement d'un bout de la ligne à l'autre.

Le système qui reproduit sur un petit cadran les signaux du télégraphe ordinaire ou aérien a cet avantage précieux que toutes les combinaisons de signes actuellement en usage serviraient sans aucune modification et que les employés actuels y seraient tout formés.

Les expériences qui se font maintenant en Angleterre sont d'accord avec celles qui ont lieu à Paris pour la transmission à grande distance. Ainsi il faut croire que par ce moyen, aussitôt que le chemin de fer de Marseille sera achevé, on correspondra en quelques minutes, la nuit comme le jour, entre Paris et la Méditerranée.

—On remarquait aujourd'hui, dans l'une des tribunes réservées de la chambre des députés, le prince Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme, dont les traits rappellent ceux de l'empereur. Peut-être en assistant pour la première fois aux délibérations d'une assemblée, qui se montre en général fort docile aux inspirations du pouvoir sans que celui-ci soit entouré du double prestige de la gloire et du génie, le prince intérieurement se disait-il que le chef illustre de sa race avait été entraîné à d'inévitables écarts et était tombé du trône pour n'avoir point voulu supporter les formes de la liberté.

De notre côté, nous pensions à cette famille proscrite, dont la grandeur n'est plus qu'un souvenir historique, et qui, dispersée dans toute l'Europe, ou plutôt dans le monde entier, n'a en ce moment que deux de ses membres sur le sol de la patrie: l'un dont la présence est tolérée par grâce pendant quelques semaines, comme celle d'un étranger suspect; l'autre, prisonnier pour toute sa vie, mais ne se plaignant point de son sort, qui l'attache du moins à la France!

Et nous nous demandions si le moment ne viendrait pas bientôt de faire tomber les barrières de l'exil ou de la captivité devant les proscrits de la famille impériale, qui s'honoreraient tous aujourd'hui de remplir les devoirs et d'exercer les droits de citoyens français; et nous nous affermissions dans cette conviction, déjà profonde chez nous, que de nos jours il n'y avait à craindre pour les gouvernemens d'autres périls que ceux qu'ils auraient eux-mêmes provoqués. Quant à la confiance et à la magnanimité, loin d'être pour eux-mêmes un danger, elles seraient la plus puissante de leurs garanties, s'ils savaient, sans ostentation comme sans effort, y élever leur esprit.

(Siècle.)

—Tous les bruits qui ont cours sur le projet qu'avait le cabinet de faire entrer ses amis à la chambre des pairs par *petites fournées*, se confirment de point en point. Aujourd'hui encore le chancelier a donné lecture, à la chambre des pairs, d'ordonnances royales qui élèvent à la dignité de pairs de France:

MM. le lieutenant-général Rulhières;
Bere, préfet de la Gironde;
Vincent-Saint-Laurent, conseiller à la cour de cassation;
Lesergent de Monnecove, ancien député;
Leclerc (du Calvados), ancien député;
De Raigecourt, propriétaire, membre d'un conseil général.

—On assure que la chambre des pairs se montre fort mécontente des choix que le ministère a faits jusqu'à présent pour combler les vides qui se sont faits depuis quelques années dans cette assemblée.

—On écrit de Toulouse, le 18 mai:

"*Des désordres fâcheux* ont eu lieu hier soir au théâtre du Capitole. M. Godinho, premier ténor, faisait son troisième début: on jouait Lucie. Des amis de cet artiste, très mal inspirés, avaient amené au Capitole une grande quantité d'individus disposés à soutenir le débutant par tous les moyens. Le spectacle commençait par le Dîner de Madelon. Après le vaudeville, les jeunes gens placés au parterre s'étant pris à siffler pendant l'entr'acte, les gens venus pour applaudir se sont levés et précipités sur les improbateurs. Les rixes les plus déplorables ont eu lieu. Les claqueurs, dont plusieurs, dit-on, ont été reconnus pour des garçons bouchers, ont fait preuve d'une violence inouie. (La famille de M. Godinho, à Toulouse, a fait le commerce de la boucherie.) Le tumulte a été d'autant plus long que la force publique n'a pu pénétrer qu'avec beaucoup de peine au milieu de cette foule. Il doit y avoir des blessures assez graves. Plusieurs personnes étaient ensanglantées; d'autres, tombées entre les bancs du parterre, ont été foulées aux pieds. Nous croyons que le théâtre de Toulouse n'avait jamais été témoin d'un tel scandale. Des arrestations ont été opérées. L'artiste si malencontreusement appuyé, M. Godinho, a été rejeté à une immense majorité. Dès le premier acte, le régisseur est venu annoncer la résiliation de l'engagement. Mme Miro-Camoin, qui subissait le même sort sa troisième épreuve, a été reçue avec enthousiasme."

—L'amiral Willaumez, qui vient de mourir vice-amiral, n'oublia jamais qu'il avait été simple matelot. Se trouvant un jour, sous la restauration, au ministère de la marine, dans le bureau des officiers militaires, il y vit venir un vieil officier, à qui l'on avait accordé une pension et le grade honoraire de contre-amiral. M. Willaumez reconnut en lui un ancien capitaine de vaisseau, avec qui il avait navigué autrefois. "Je suis bien heureux de vous retrouver, lui dit-il; vous êtes un brave homme; je ne vous ai jamais oublié; et tenez, voici dans mon gousset la montre que vous me fîtes l'honneur de me donner quand j'étais votre pilote. Cette montre ne m'a pas quitté, et ne me quittera jamais."

Voici un mot d'un autre de nos vice-amiraux. Il était ministre de la marine, et il avait reçu à sa table un jeune aspirant, dont le père est attaché au ministère. "Eh bien! jeune homme, vous entrerez dans la marine par une belle porte, lui disait-il, vous voilà officier. A votre âge j'étais mousse, et j'étais bien heureux, le dimanche, quand mon capitaine me permettait de cirer ses souliers, pour me distraire."

—M. de Laguette-Mornay, ancien député de l'Ain, vient de mourir subitement. Il avait bravement combattu sous l'empire, et perdu un bras à la bataille de Wagram.

—Mme Ida St-Elme, la contemporaine, est morte jeudi dernier à Bruxelles, à l'âge de 78 ans.

—Nous apprenons que M. Méribou, conseiller à la cour de cassation, vient de mourir, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. M. Méribou était pair de France. Il avait été successivement pourvu de [illegible] après la révolution de juillet, ministre de l'instruction publique et garde-des-sceaux.

Le journal qui a donné cette nouvelle, dit le lendemain:

Le bruit de la mort de M. Méribou avait couru hier à la chambre, et nous ne l'avons rapporté que parce qu'il nous était venu d'une source qui nous paraissait mériter toute confiance. Il paraît toutefois, que M. Méribou est encore de ce monde. C'est par M. Dozon, conseiller à la cour royale de Paris, qu'il a été traîtreusement mis à mort. M. Dozon, arrivant hier à la chambre, alla trouver M. Dupin, procureur général à la cour de cassation, et il lui dit: "J'ai une bien triste nouvelle à vous annoncer: Méribou vient de mourir, frappé d'apoplexie foudroyante.—Ah! mon Dieu! s'écria M. Dupin, un homme encore tout entier!" Il se borna à cette laconique oraison funèbre et courut aussitôt au banc de M. le garde des sceaux pour l'informer de ce qu'il venait d'apprendre; puis, remontant vers la gauche, il colporta la nouvelle de banc en banc. Bientôt elle fut connue de toute la chambre, et la séance n'était pas encore terminée que déjà M. Martin (du Nord) avait reçu et mis dans son portefeuille une lettre par laquelle un magistrat, député-Pritchardiste, lui demandait la place de M. Méribou à la cour de cassation.

—D'après le rapport de M. Benjamin Delessert, sur les opérations de la caisse d'épargne de Paris, pendant l'année 1844, le total des recettes en 1844 a été de 46,949,711 fr. 68 c. Ce qui donne un excédent des recettes de 7,275,672 fr. 19 c. Lesquels, ajoutés aux 104,746,243 fr. 39 c. de l'année dernière, donnent une somme totale de 112,061,915 fr. 58 c.

Les quinze succursales ont reçu, dans l'année 1844, 19,748,915 fr., et la caisse centrale a reçu 29,197,557 francs.

M. Delessert, dans son rapport, cite l'exclamation d'une femme du peuple qui voyait passer la voiture de la caisse des versemens: En voilà-t-il des trésors! s'est-elle écriée, et dire que tout cela est à nous! Cette bonne femme avait raison, ajoute M. Delessert, car l'argent de la caisse d'épargnes est le véritable trésor du peuple.

Il serait facile, d'après les résultats de la caisse d'épargnes, d'évaluer la quantité d'ouvriers existant dans chaque profession; par exemple, le nombre total des cordonniers à Paris est d'environ 10,000; celui des tailleurs, de 9,000; des menuisiers, de 6,000; des musiciens et artistes, de 3,000; des peintres, graveurs et sculpteurs, de 4,000, etc.

Les sommes dues au 31 décembre 1844 aux caisses d'épargnes des départemens, y compris la caisse de Paris, s'élevaient à 392,000,000, ce qui présente une augmentation de 42,000 000. Tous les départemens, excepté la Corse, possèdent maintenant des caisses d'épargnes; la Lozère, qui était seule en retard, vient d'en établir une à Mende.

Bordeaux est en ce moment, parmi les grandes villes de l'intérieur, celle où les dépôts sont les plus considérables; ils représentent 125 fr. par habitant; à Marseille, ce chiffre est de 93; à Lyon, il est de 69, et à Rouen, de 59.

Un fait assez curieux, qui est rapporté dans le Journal des Saving Banks de Londres, c'est que le nombre total des déposans, à la fin de 1842, dans toutes les caisses d'épargnes de cette ville, était de 172,000, et que le nombre des déposans à la caisse de Paris montait, le 31 décembre dernier, à 173,000. Mais comme la population de Londres est deux fois plus forte que celle de Paris (on évalue celle de Londres à 1,951,000 habitans), il s'en suit que la proportion des personnes qui mettent à la caisse d'épargne de Paris est presque le double qu'à Londres. Peut-être cela tient-il aussi à ce que, dans cette dernière, on a davantage l'habitude des placemens dans les fonds publics. Cependant, le montant des sommes dues par le gouvernement aux caisses d'épargnes de la Grande-Bretagne était de 720 millions, à la fin de 1843, tandis que, à la même époque, il ne s'élevait en France qu'à 351 millions.

—Le montant des contributions directes pour 1846 est évalué à la somme de 408 436,612 francs, dont 288,302,788 fr. sont affectés aux dépenses générales du budget, et 120,135,124 fr. aux dépenses spéciales, savoir: instruction publique, 4,166,100 fr.; intérieur, 66,716,714 fr.; agriculture et commerce, 1,920,440 fr.; finances, 47,332,670 fr.

Le total général de ces contributions se divise ainsi par nature de contribution: foncière, 375,997,484 fr.; personnelle et mobilière, 57,737,310 fr.; portes et fenêtres, 33,751,638 fr.; patentes, 40,163,250 fr; taxe de premier avertissement, 788,930 fr.

Les centimes additionnels au principal de ces contributions sont de 37 sur la contribution foncière, 37 sur la contribution personnelle et mobilière, 16 huit dixièmes sur les portes et fenêtres, et 11 huit dixièmes sur les patentes.

—Une décision récente du gouvernement danois porte que les navires étrangers qui, après avoir passé le Sund mouillent en rade d'Elseneur, afin d'acquitter les droits de douane, ne pourront désormais y être saisis par les expéditeurs pour le paiement des sommes avancées par ceux-ci.

—Les demandes en séparation de corps semblent avoir suivi depuis quelque temps une progression remarquable. Un document emprunté aux statistiques du ministère de la justice nous apprend que, pendant l'année 1843, les tribunaux français ont eu à statuer sur 1,077 demandes principales en séparation de corps; l'année 1842 n'en avait donné que 962. Sur les différentes demandes de 1843, 115 ont été formées par les maris, dont 80 par action principale, et 35 par action reconventionnelle, et *mille onze* ont été formées par les femmes. Parmi les demandes des maris, *quarante-neuf* étaient fondées sur l'adultère de la femme, et parmi les demandes des femmes, *cinquante-cinq* étaient fondées sur l'adultère *flagrant* du mari. Dans l'un comme dans l'autre cas, la moitié, à peu près, des complices étaient mariés.

Sur ces demandes, 906 ont été jugées définitivement, savoir: 196, ou un peu plus du dixième, par le tribunal de la Seine, et 780 par les tribunaux des départemens. Il en a été admis en tout 808 et rejeté 98. Un fait remarquable, c'est que ces sortes de demandes sont beaucoup plus fréquentes dans les départemens du Nord que dans ceux du Midi; on observe aussi qu'elles augmentent chaque jour parmi les époux qui n'ont point eu d'enfans. Ainsi, dans les différens cas que nous avons rapportés, des enfans étaient nés de 573 unions, et 466 mariages avaient été stériles. Tous ces détails méritent d'être signalés à l'attention publique, car ils prouvent un grand mal moral dans la société.

—M. Eugène Sue, amené par le cours de son écrit à s'occuper des Loteries religieuses, accompagne le dernier chapitre de son Juif Errant de la note suivante, qu'il recommande à la publicité et qui le mérite:

"Il s'agit de la loterie destinée à la reconstruction de l'orgue de Saint Eustache, loterie qui, à cette heure, occupe tout Paris, et dont un ignoble agiotage s'est emparé.

"Une personne, parfaitement informée, nous assure que M. l'archevêque de Paris, ému d'un scrupule profondément chrétien, et auquel nous lui demandons la permission de nous associer sincèrement, a engagé M. le curé de Saint-Eustache à donner une destination noblement utile, généreuse et charitable, à la somme énorme provenant de cette loterie, somme montant à 250,000 fr., et primitivement destinée à l'édification d'un nouvel orgue pour la paroisse de Saint-Eustache.

"Si nous sommes bien renseigné, voici quel serait le projet de M. l'archevêque.

Les 250,000 fr. placés en rentes sur l'état offriraient un revenu annuel de 10,000 fr. environ. Avec une rente de 10,000 fr., on peut chaque année secourir très efficacement au moins vingt ou trente familles malheureuses, en leur accordant à chacune de 3 à 500 fr.; or, d'après les intentions de M. l'archevêque, le curé de Saint-Eustache s'entendrait avec le maire et les membres du bureau de charité de son arrondissement quant à la juste et légitime répartition de ces secours inespérés.

"Lors du tirage de la loterie, une sorte de bill d'indemnité, relatif à ce changement dans la destination des fonds, serait demandé à l'assemblée par M. le curé de Saint-Eustache, avec la chaleureuse éloquence qui ne lui fait jamais défaut, et qui certainement n'aura jamais été inspirée par un sentiment plus chrétien.

"Nul doute que la majorité des donataires et des souscripteurs ne consente à cette mesure avec joie, nous dirons même avec reconnaissance, lorsque M. le curé, d'une voix émue et surtout convaincue, leur aura peint l'ineffable bonheur qu'ils éprouveront en pensant qu'au lieu d'avoir contribué à la futile édification d'une superfluité si coûteuse et au moins inconvenante dans l'église de l'un des plus pauvres quartiers de Paris, où pullulent tant d'affreuses misères, ils ont assuré désormais et pour toujours des secours annuels à un grand nombre d'infortunes intéressantes; car, seulement en dix années, trois ou quatre cent familles peuvent être arrachées à une misère quelquefois désespérée.

"Nous applaudissons vivement à cette sage et charitable détermination de M. l'archevêque de Paris, à laquelle M. le curé de Saint-Eustache est si digne de s'associer; nous pensons comme eux que les bénédictions des familles secourues par cette intelligente aumône seront pour Dieu un concert plus agréable que les sons d'une serinette colossale, coûtât-elle 250,000 fr.

"Il est inutile d'ajouter qu'une indemnité sera probablement accordée aux ouvriers qui devaient travailler à l'orgue, et qui d'ailleurs n'eussent nécessairement pas chômé dans le cas où la loterie en question n'aurait pas été imaginée."

—*Le Commerce* exprime aujourd'hui le vœu que le télégraphe électrique, cette invention moderne appelée à rendre tant de services, en multipliant les moyens de prompte communication, ne reste pas la propriété exclusive du gouvernement, et qu'il soit permis au public d'en faire usage. Selon lui, le télégraphe électrique est le complément des chemins de fer; un jour, dans les communications intellectuelles, le même rôle que les chemins de fer dans les communications matérielles.

—La demoiselle Sargent, dite *Reine Pomaré*, a été mise en liberté, après un interrogatoire duquel il résulte qu'elle était complètement étrangère aux faits relatifs aux soustractions de lettres à la poste. Dès le soir même, elle brillait au principal quadrille du bal Mabile, qui, grâces à elle, est devenu célèbre.

—Le prince de la Paix, Emmanuel Godoï, cet homme qui a exercé un pouvoir absolu en Espagne, au commencement de ce siècle, et qui, pendant longtemps, a été plus véritablement roi que le roi son maître, déchu de cette puissance suprême qu'il partageait autrefois avec la reine d'Espagne, vit obscurément aujourd'hui dans une maison de la rue de la Michodière, au fond de laquelle il résiste à un procès intenté contre lui devant la première chambre du tribunal.

Emmanuel Godoï avait conservé de son ancienne fortune une galerie de tableaux de grand prix. Cette collection de chefs-d'œuvre de l'école espagnole se composait de 297 tableaux d'une valeur d'environ 2 millions. En 1829, le sieur Friedlein a traité avec le prince de la Paix de la propriété de cette galerie de tableaux. Depuis lors, nombre de ces tableaux ont été vendus à son insu, et il réclame aujourd'hui le paiement d'une somme de 100,000 francs à M. le prince de la Paix et à Mme la comtesse de Castillo-Fiel, épouse du prince.

Don Carlos vient d'abdiquer en faveur de son fils ses droits à la couronne d'Espagne. L'acte d'abdication est daté de Bourges 18 mai.

—La hausse du fer continue en Angleterre, et nous remarquons que plusieurs compagnies anglaises de chemins de fer parlent déjà d'augmenter leur capital social, par suite de l'augmentation du prix des matériaux. La compagnie du rail way de Manchester à Bury et à Rossendale, qui se propose de prolonger la ligne jusqu'aux villes de Black-Burn, Burnley, Accrington et Colne, a augmenté son capital de £30 000 (750,000 fr.) pour faire face aux prix élevés des rails.

—M. Magne, rapporteur de la commission des crédits supplémentaires de l'Algérie, a déposé son rapport le 16 mai, et, d'après toutes les probabilités, la discussion sur les affaires de l'Algérie s'ouvrira lundi prochain. Bien que la chambre semble fatiguée et ne prête qu'une attention distraite aux questions qui lui sont soumises, nous espérons cependant qu'elle fera un dernier effort en faveur des affaires de l'Algérie, qui, dans ce moment surtout réclament toute la sollicitude et toute l'énergie parlementaire.

—Un Anglais d'un extérieur des plus britanniques suivait la rue du Faubourg-Saint-Honoré avec le laisser-aller d'un homme qui a du loisir, quand tout-à-coup un individu arrive à lui, les traits bouleversés et paraissant en proie à une vive agitation:

"Monsieur! Monsieur! s'écria-t-il en s'adressant à l'Anglais, au nom du ciel! prêtez-moi un moment votre canne.—Et pourquoi voulez-vous ma canne? répliqua l'enfant d'Albion avec calme.—Pour administrer une correction à une femme qui m'a indignement trompé.—Et quelle est cette femme?—C'est la mienne, Monsieur; la mienne qui s'est sauvée il y a deux mois avec un séducteur.... Mais elle va s'échapper; votre canne, je vous en supplie.—Alors, c'est très équitable, continua l'Anglais avec le même sang-froid, voici ma canne, Monsieur; rossez! rossez bien!...

Dès qu'il tint l'instrument de correction, notre homme se mit à courir à toutes jambes; l'Anglais le suivit, mais sans trop se presser, et en effet, il le vit de loin saisir une femme à laquelle il eut l'air d'administrer quelques coups; mais la canne lui échappa des mains, et pendant qu'il la ramassait, celle qu'il persécutait s'enfuit par sa course du côté des Champs Elysées, le prétendu mari la poursuivit et ils disparurent.

L'Anglais tourna ses pas du même côté en se hâtant un peu cette fois, car il tenait à reprendre sa canne dont la pomme en or massif ciselé artistement vaut à elle seule 500 fr., mais il n'aperçut plus rien et ne vit plus revenir le mari outragé. Après avoir attendu un grand quart-d'heure, il se dit, toujours avec son flegme ordinaire:

—C'était un fripon; mais le tour est fort joli!

Quoi qu'il en soit de son admiration pour cette ruse de voleur, il a néanmoins fait la déclaration de ce fait à la police, et donné le signalement de sa canne.

—Quelques personnes racontent très sérieusement, mais nous leur laissons la responsabilité du fait, que les alouettes des plaines de la Normandie, qui s'aventurent sur la ligne de télégraphie électrique qui vient d'être établie parallèlement au chemin de fer de Rouen, sont attirées, et tombent frappées par le courant électrique. Les paysans vont les ramasser, mais timidement, et les gardes champêtres ne savent que faire, la loi sur la chasse n'ayant pas prévu ce nouveau mode de destruction.

ALGERIE.

Nous sommes menacés de nouvelles difficultés avec le Maroc, difficultés pour le moins aussi graves que celles qui, au mois d'août de l'année dernière, ont nécessité cette expédition, glorieuse pour nos troupes sans doute, mais qui ne s'est terminée que par un traité si incomplet et si insuffisant.

L'Algérie annonce que le gouvernement a reçu hier une dépêche télégraphique qui donne comme certain que l'empereur Abderrhaman a positivement refusé de ratifier le traité de commerce et de délimitation.

L'Algérie ajoute à cette nouvelle des faits de la plus haute gravité, et dont elle garantit l'exactitude.

Voici ce qu'elle dit:

"Muley-Abderrhaman refuse de ratifier le traité conclu entre Sid-Hamida et El-Khadir, ses ministres plénipotentiaires, et le général Delarue, ministre plénipotentiaire du gouvernement français.

"Muley Abderrhaman vient d'emprisonner Sid-Hamida et El-Khadir.

"Voici la raison de son refus et le motif sinon réel, du moins présumé de l'emprisonnement.

"L'empereur reproche au général Delarue d'avoir outrepassé ses pouvoirs. Il accuse le plénipotentiaire français d'avoir mis en œuvre la corruption pour obtenir la cession d'une partie du territoire qui appartient au Maroc.

"Pour ce premier motif, il demande l'annulation du traité.

"L'empereur prétend, en outre, que, dans les pouvoirs qu'il avait conférés à El-Khadir, pouvoirs qui ont été communiqués au général Delarue, il n'était question que d'un traité de *délimitation*, et non d'un traité de commerce.

"Pour ce second motif, en ce qui concerne la France, il demande l'annulation du traité, et en ce qui concerne El Kadir, il ordonne son emprisonnement, pour avoir outre passé ses pouvoirs.

"L'empereur prétend que le traité a été signé par un seul de ses mandataires, avec un refus formel, de la part de l'autre, d'apposer sa signature sur la convention proposée.

"Pour ce troisième motif, en ce qui concerne la France, l'empereur demande l'annulation, et ordonne, en ce qui concerne Sid Hamida, kaïd d'Ouchda, qu'il soit emprisonné, pour avoir signé un traité sans l'adhésion de son collègue."

Après avoir exposé ces faits, *l'Algérie* en apprécie, ainsi qu'il suit, le côté moral:

"Dans les faits graves que nous venons de rapporter, l'argumentation de l'empereur affecte une forme européenne qui nous surprendrait, si nous ne savions que l'Angleterre occupe sur le trône du Maroc une place au moins égale à celle que Muley-Abderrhaman y occupe lui-même.

"Ce qui nous confirme dans l'opinion qu'une influence européenne n'est pas étrangère aux refus de l'empereur et à sa conduite à l'égard de Sid-Hamida et El-Khadir, c'est que le traité a été signé à Lalla Maghrnia, le 18 mars, qu'il était connu à Fez le 26, et que l'empereur n'a refusé sa ratification et emprisonné ses fondés de pouvoir que six semaines après, c'est-à-dire sans doute après avoir pris conseil du gouverneur de Gibraltar.

"Depuis le 18 mars, divers bâtimens français ont mouillé dans la rade de Tanger, et aussitôt après l'arrivée de ces bâtimens, le gouverneur marocain s'empressait de venir demander si la ratification du roi des Français était arrivée. A chaque réponse négative, les Marocains se retiraient désolés, tant ils étaient convaincus que l'intention de l'empereur était de confirmer le traité et d'en échanger les ratifications le plus tôt possible.

"Evidemment, nous sommes dupes encore une fois de l'entente cordiale. Comment n'en serait-il pas ainsi? Notre consul-général se promène à Paris, et nos affaires au Maroc sont traitées par un intérimaire entièrement étranger à la politique de ce pays.

"Il est fâcheux que M. le général Delarue, qui a fait preuve d'habileté dans cette négociation, ait éprouvé, de la part du cabinet français, des retards à la ratification, comme si l'on avait voulu laisser à l'Angleterre le temps d'intervenir encore une fois dans nos relations avec le Maroc, et par suite, dans nos affaires de l'Algérie."

—Toutes les lettres qui nous parviennent de l'Algérie nous annoncent que, malgré les chambres, malgré le ministère lui-même, M. le maréchal Bugeaud fera l'expédition de la Kabylie du Djerdjera, soit en juillet, soit en août ou en septembre, quoique cette saison soit généralement très défavorable pour faire campagne.

COMMERCIAL.

Le Journal du Hâvre du 30 mai publie ce qui suit:

CONSULAT AMERICAIN AU HAVRE.

M Beasley, consul des Etats-Unis, a l'honneur de prévenir le commerce que, d'après de nouveaux ordres qu'il vient de recevoir de M le secrétaire de la trésorerie des E. Unis, aucune facture ne sera admise à la douane sans être revêtue du serment du fabricant ou du propriétaire des marchandises, conformément à la loi, et dont les formules suivent:

Formule du serment du fabricant ou propriétaire des marchandises, dans le cas où ces marchandises n'ont pas été achetées.

Je A B, de .... déclare sous serment que la facture qui précède contient un compte fidèle et sincère des marchandises y détaillées à leur véritable valeur courante, à ......, et de tous frais sur icelles marchandises, et que ladite facture n'est exemptée d'autres accomptes ou rabais que ceux véritablement accordés au commerçant.

Signé: A. B.

Signé et attesté, sous la foi du serment, devant nous.
[L. S.] Signé: B. C.
1845

Formule du propriétaire, quand les marchandises ont été achetées pour son compte.

Je, A. B. de .... déclare sous serment que les marchandises détaillées dans la facture qui précède ont été achetées pour mon compte (ou pour compte de ma maison, selon le cas); qu'elle contient un compte sincère et véritable de leur prix coûtant et de tous les frais y relatifs, et que tous accomptes et rabais déduits de ladite facture ont été accordés par le vendeur.

Signé: A. B.

Signé et attesté, sous la foi du serment, devant nous.
[L. S.] Signé: B. C.
1845.

COMMERCIAL D'EUROPE.
BOURSE DU HAVRE.

Vente du vendredi, 30 mai 1845.

1778 balles	report du matin	....	fr.
45 do	New Orleans	....	65
92 do	dito	....	60
156 do	dito	....	66
40 do	dito	....	66 [illegible]
11 do	Mobile	....	64 50
66 do	dito	....	62 50
9 do	dito	....	61
114 do	dito	....	62
36 do	Georgie	....	64
191 do	dito	....	63
[illegible] balles.			

Bulletin du 30 mai.

Les affaires en cotons se sont maintenues en bonne activité pendant toute la journée d'hier. Les ventes se sont élevées à 2,600 balles. On a payé pleinement les cours et par fois même des prix plus élevés [illegible].

Ce matin, la demande continue et l'on cite déjà les ventes de près de 1,000 balles.

La tendance des détenteurs est très bonne, et les acheteurs, plus disposés à traiter, par suite de meilleurs avis [illegible] de l'intérieur.

Les cours n'ont point fait de changement à la cote des prix aujourd'hui, mais elle paraît plutôt susceptible d'augmentation.

Les avis de Liverpool de mercredi nous portent les ventes de 7 à 8,000 balles, à des prix fermes; on était d'opinion, sur cette place, que les prix hausseraient attendu que le steamer, ne produiraient pas d'effet défavorable sur l'article.

On paraît être à peu près du même avis au Havre, et les détenteurs pensent même que notre marché en acquerra une meilleure tenue.

Les vents restent toujours peu favorables pour faire arriver tous les navires attendus, et dont plusieurs ont de longues traversées.

C'est avec peine, et à l'aide un vente véritables acheteurs par les temps orageux qui ont régné, que des navires venant du large ont pu entrer.

Notre liste de navires attendus, ne comprend encore au moins une soixantaine, qui pourraient arriver, et nous avions appris un certain nombre en dépit de vents d'ouest.

Nous comptons cette semaine une hausse que près de la large pour divers [illegible].

Les transactions en marchandises ont donné lieu à un mouvement assez suivi, mais dont la spéculation a plutôt tous les frais que les véritables besoins de la consommation. Depuis quelque temps les demandes pour l'intérieur sont peu nombreuses et restreintes, et elles languissent particulièrement avec la capitale qui est le point central de ces débouchés habituels.

Ventes du samedi 31 mai, au matin.

11 balles	New Orleans	....	66 fr.
25 do	dito	....	64
50 do	Mobile	....	61
26 do	dito	....	64
10 do	dito	....	62
100 do	dito	....	64
75 do	Georgie	....	64
60 do	dito	....	61
97 do	dito	....	61
60 do	Fernambouc	....	[illegible]
120 do	Georgie L. S. (vis de mois)	....	126 à 130
354 do	Haïti	....	82 50
1674 balles.			

Havre—Bulletin du 31 mai.

Les affaires en cotons se sont maintenues très actives hier pendant toute la journée.

On a traité 3 400 balles.

On a fait, en proportion, moins d'affaires, mais il y a toujours chez les acheteurs, de la disposition à opérer et la demande ne s'arrête que sur des prix au plus élevés. Les détenteurs.

On cite dans la matinée, les ventes d'environ 1,000 balles. Les prix sont fermes et peu faciles à obtenir à la cote du prix actuel.

Nous avons aujourd'hui des avis de Liverpool de jeudi soir. Il s'était encore traité dans la journée, 6,000 balles au bonne tenue de prix.

Le steamer de Boston n'était pas encore arrivé, mais on l'attendait à chaque instant.

Nous espérons apprendre son arrivée demain matin, et recevoir les premiers avis par Southampton.

Nous terminons le mois avec un stock de 76,000 balles coton, contre 169,000 balles en 1844, et 164,000 balles en 1843.

Les arrivages des cinq premiers mois sont de 198,900 balles, contre 123,000 balles en 1844, et 163,000 balles en 1843.

Nos débouchés pendant le même temps sont de 169,000 balles, contre 114,000 balles en 1844, et 166,000 balles en 1843.

Ventes du lundi 2 juin, au matin.

48 balles	New Orleans	....	68
164 do	dito	....	64 50
50 do	dito	....	64 50
44 do	Mobile	....	63
56 do	dito	....	62
10 do	dito	....	63
60 do	dito	....	60
80 do	Georgie	....	65 50
110 do	dito	....	61 50
40 do	dito	....	63
112 do	dito	....	60
60 do	dito	....	60
51 do	dito	....	60
857 balles.			

Havre, 2 juin.

La journée de samedi s'est terminée assez calme pour les cotons.

Les ventes se sont élevées à 1,075 balles.

Ce matin, il y a bon nombre d'acheteurs étrangers sur notre place, qui sont arrivés pour renouveler leurs provisions. Jusque vers une heure, cependant, on ne cite encore qu'environ 800 balles vendues.

La privation où nous restons des avis des Etats Unis, qui sont attendus avec une vive impatience, nuit aux transactions, qui, si nous avions les nouvelles, auraient certainement plus d'importance.

Nous apprenons, seulement ce matin, que le steamer Hibernia, avec les avis de 16 mai de New York, est arrivé samedi après midi à Liverpool, mais les lettres commerciales, par cette voie, nous manquent encore. Nous les recevrons que demain, par Southampton. les premiers avis s'ils sont favorables à l'article, ils détermineront probablement un mouvement assez prononcé dans les affaires. Aujourd'hui, malgré la présence d'acheteurs sur place, on diffère d'opérer, et l'on veut pouvoir apprécier les nouvelles.

Les prix du reste en bonne position et très-fermes à la cote.

Nous avons reçu hier, la circulaire du marché de Liverpool de vendredi soir, arrivé avant la réception de l'Hibernia. Il s'était vendu sur cette place 10,000 balles dans la semaine, à des prix plus fermes vers les derniers jours. Nous ignorons jusqu'à présent quelle influence auront produit les nouveaux avis des Etats Unis sur ce marché.

Liverpool, 3 juin.

Les ventes durant ces trois derniers jours, ont été d'environ 13,000 balles, et les prix sont d'un demi d. plus bas que ceux cotés la semaine dernière.

Liverpool, 3 juin.

"Depuis ma dernière du 17, il y a eu une demande soutenue pour le coton, mais toutefois sans animation, et les prix cotés le 16 ont été maintenus sans difficulté jusqu'au 30. Les symptômes de faiblesse dans le marché ont été plus évidents ce jour-là, car dans l'après midi l'Hibernia est arrivé avec des nouvelles annonçant encore de forts recettes de coton dans les ports de l'Union, et une baisse de 1/8 sur les cours du 16. [illegible] nous vient 1,400,000 balles de la récolte actuelle, cela enfin notre stock à la clôture de la saison. Toutefois ce surcroît ne sera pas sensible, car nos manufacturiers en coton continuent à être dans un état prospère, et il est à présumer qu'il y aura augmentation de travail dans les districts de coton brut d'ici à la fin de l'année.

"Les prix sont aujourd'hui irréguliers et fléchissants. Quelques ventes ont eu lieu à 1/4 d. par livre au-dessous des cours de samedi dernier. Si les détenteurs veulent forcer la vente, le coton tombera encore davantage. Mais qu'on les manufactures sont assez bien approvisionnées."

Londres, 30 mai.

COTONS—Une vente publique de 4,470 balles Madras, principalement Tinnevelly, et de 417 balles des Etats Unis, a eu lieu hier soir. Les Surate de qualité inférieure, qui formaient la plus grande partie des lots, n'ont pas trouvé preneurs, et ont été rachetés. Environ 350 balles middling fair à fair ont été vendues de 3 6/8 den. la livre—1600 balles Tinnevelly fair ont été adjugées de 3 1/2 à 3 5/8, et 300 balles ordinary à middling, 2 6/8 à 3 1/8. Le surplus a été racheté. Un lot de 200 balles Western a été payé 3 1/2 den.

Anvers, 30 mai.

COTONS—La semaine qui vient de finir a eu peu de mouvement, faute de marchandise disponible; il n'est écoulé seulement 120 balles des Etats Unis. Les cotons des Indes, qui étaient délaissés depuis quelque temps, ont été demandés; cependant, il ne s'est traité que 200 balles. La position de notre marché reste la même qu'elle était la semaine dernière. Le Glasgow, de New Orleans, n'a pas encore terminé son débarquement. Nous avons reçu, par les Sevrers, 1787 balles, dont la mise à terre s'opère en ce moment. Nous avons reçu, en outre, par les nouveaux venus de Londres, 252 balles, dont 101 ont été passées.

Les ventes publiques annoncées pour avant après midi (120 balles Georgie, et 50 dito Surate avariées) nous ont amené [illegible] quelques acheteurs de l'intérieur; notre stock à subi par le changement depuis le commencement de ce mois [illegible] aujourd'hui à 20,000 balles des Etats Unis en toutes sortes [illegible] 270 dito des Indes, et [illegible] balles diverses sortes; total 29,000 balles, contre 23 456 balles l'an dernier, et 20,000 balles à la même époque 1844.

SACS en pâte—15,000 à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par RICKER & PEARSON, 6 mai 62, Camp.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Columbia, Haley, Liverpool, Jenkins & Tigler
Navire Paul Jones, Watkins, New York, J P Whitney & co
Barque Rolla, Gabberson, Gibraltar par Marseille, Bailey & Baxter
Navire à vapeur Alabama, Windle, Pensacola, Merle, Boylle & co

ARRIVES.

Goel Mary, Brew , de Port Lavacca.
Sloop Sarah F yle, Mora, de Galveston.
Steamer Fashion, Fullerton de Mobile.
Steamer Louis, Carey, de St Martinville.
Steamer Marquette, Turpin, de Mor le.
Steamer Missouri Mail, Littleton, de St Martinville.
Steamer M B Hamer, Thompson, Vicksburg.
Steamer Helen Ure, Baton Rouge.
Steamer Bess d'Arc, Smoker, de Shreveport.
Steamer Yazoo City, Young, de Yazoo City.
Steamer Brunswick, Moore, de S. Louis.

MEMORANDA

Havre, le 16 mai—Partis—navires Medford, Wilbur, pour la Nouvelle Orléans; le 20, navire Nashville, Pemberton, pour idem, le 21 navire Edgar, McMahon, do ; le 30, navire Swanton, —, do.

A Marseille pour ce port—Navire Augusta, partant le 30 juin.

Gênes, 12 mai—Arrivé, Boston, Rieber, de la Nouvelle Orléans.

Brême, 26 mai—Arrivés, navires Europe, Becker, Lucy, Gould, de la Nouvelle Orléans.

DERNIERES DATES.

Boston	....	juin 19	Londres	....	juin 3
New York	....	juin 21	Liverpool	....	juin 4
Philadelphie	....	juin 21	Paris	....	juin 1
Baltimore	....	juin 21	Havre	....	juin 2
Washington	....	juin 22	Bordeaux	....	mai [illegible]
Charleston	....	juin 24	Vera-Cruz	....	juin 16
Havane	....	juin 11	Mexico	....	juin 16
Galveston	....	juin 23	Tampico	....	mai 30

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE.
Hibernia, Ryrie	19 Juin	16 juillet
Great Western, Mathews	5 juillet	3 juillet

Décédé hier soir, 29 courant, Mademoiselle MARY, troisième fille de Daniel McCarthy, Esq. de Cork.

Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister au convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures, de la demeure de son frère, No. 155, Vieille Levée. 30 juin

Décédé hier matin à 10 heures, à sa résidence encoignure des rues de la Douane et Royale—M. Wm SCHUBART.

Les amis et connaissances sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 8 heures.

Les Sœurs de la Charité de l'Asyle des Orphelines de la Nouvelle Orléans, reconnaissent avoir reçu la somme de douze cents piastres, du révérend M. Maenhaut, curé de l'Eglise Cathédrale de St. Louis, partie d'un legs qui lui a été laissé par feu M J. MAJER, pour des actes de charité. Sœur FRANCES REGIA.

LA TEINTURE DE L'INDE pour les cheveux, les rend d'un beau brun ou noir, même lorsqu'ils sont naturellement rouges. Cette eau ne laisse aucune tache sur la peau, et est très usitée dans la toilette des messieurs. C'est un des articles qui se vendent le plus couramment chez Comstock & Ramsey, No. 86, rue Poydras, où se trouve également l'ERADICATOR, cosmétique qui enlève sans difficulté les poils follets, des bras, du front, etc.

NOTICE DE DIVIDENDES.
LES créanciers de l'ancienne société de Wm. KENNER & Co, sont par le présent notifiés qu'un dividende final de dix-sept et un quart pour cent sur la balance de leurs réclamations respectives, leur sera payé sur demande, par le soussigné. 30 juin—3 RICHARD RELF, Syndic.

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle Orléans 30 juin 1845.
CETTE BANQUE sera fermée vendredi prochain, 4 juillet. Les notes et billets échéant ce jour là seront payables le jeudi 3. 30 juin R. J. PALFREY, Caissier.

DEMANDE D'UNE NOURRICE—On désire trouver une nourrice parlant français et anglais. Il est inutile de se présenter si on ne peut fournir de bonnes recommandations de personnes de la ville. S'adresser à M. C. A. Barrière, No. 14, rue des Remparts. 30 juin—3

DEMANDE—On désire trouver à louer, une maison meublée pour une petite famille. S'adresser par lettre adressée à W. W. et déposée au bureau de l'Abeille. 30 juin

JOSEPH A. HALL sera notre chargé de pouvoirs durant notre absence temporaire de la ville. Nouvelle Orléans, 26 juin 1845 NORCROSS & FOSDICK.

A LA REINE DES FLEURS.
Rue Royale No. 100, entre St. Louis et Conti.
MADAME LELEU, fleuriste et modiste de Paris, d'où elle arrive, ouvrira le lundi 30 juin, son magasin, offrant au public un assortiment complet de Fleurs artificielles. Elle se chargera de confectionner toutes les commandes dont on voudra l'honorer, pour bouquets, couronnes, fêtes, bals, parures de deuil et autres, pour les plantes et fleurs dont on lui donnera le modèle et celles de fantaisie dont on lui fera le détail. Elle espère satisfaire les amateurs tant sous le rapport de la perfection du travail que de la célérité de l'exécution. 30 juin D. LELEU.

Marchandises au Drawback.
LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes pour l'exportation:
[illegible] barriques vin de Marseille.
61 demi do do do; 50 paniers champagne.
50 paniers vin blanc de Marseille, à vendre par 20 juin P. LONGIS, 146 Royale.

BOIS DE CONSTRUCTION.
DEUX CENT MILLE PIEDS de bois de construction, belle qualité, arrivant de New Madrid, à vendre par P. LONGIS, 30 juin No 146, rue Royale.

NOIR à soulier et cocre à vendre aux prix de fabrique par HARROD, DARLING & Co. 30 juin 49, Commune

NATTES des Indes, dimensions assorties à vendre par HARROD, DARLING & Co. 30 juin 49, Commune

SACS en pâte—100 balles venant d'être reçues et à vendre par HARROD, DARLING & Co. 30 juin 49, Commune

MAQUEREAUX—50 barils No. 3 en bon ordre; 50 barils idem Nos. 1 et 2, en quarts de barils, caques et demi caques, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 30 juin 49, Commune.

CLOUS—1200 barils excellens clous de 3 à 20 d. bien assortis, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 30 juin 49 Commune

CHANDELLES—30 caisses blanc de baleine, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 30 juin 49, Commune.

HUILE—200 gallons huile de baleine pour l'été et l'hyver à vendre par HARROD, DARLING & Co. 30 juin 49, Commune

SAVON—1000 caisses savon de ménage, No. 1; de Boston; 1000 demi caisses idem, 30 grosses savon à laver, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 21 juin 49, Commune.

ENCRE—Quelques centaines de caisses encre à vendre aux prix de fabrique par HARROD, DARLING & Co. 21 juin 49, Commune

AVIS—Durant la reconstruction de notre magasin No. 10, rue Gravier, nous serons placés au No 4, Front Levée, à quelques portes au-dessous de la rue de la Douane. 30 juin HARVEY & COOLIDGE.

SUCRE de la Havane—150 caisses, blanc, jaune et terré, en magasin et à vendre par B. VALLS, 26 Commune 30 juin

GRAINES D'ANIS—10 sacs, à vendre par B. VALLS, 26 Commune 30 juin

RUM—26 barils rum de la Nlle Orléans, à vendre par 30 juin B. VALLS, 26 Commune

GENIEVRE DE HOLLANDE—1 pipe, à vendre par 30 juin B. VALLS, 26 Commune

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet des meilleures marques, constamment en main et à vendre par B. VALLS, 30 juin 26, Commune

CONFITURES de la Havane—12 caisses, à vendre par 30 juin B. VALLS, 26 Commune

GRAINES pour Oiseaux—12 sacs, à vendre par 30 juin B. VALLS, 26 Commune

PAPIER pour Cigarettes—70 rames à vendre par 30 juin B. WALLS, 26 Commune.

TABAC de la Havane—20 balles pour capes et tripes, à vendre par 30 juin B. VALLS, 26 Commune

GINGEMBRE de Canton—16 caisses vendre par 30 juin B. VALLS, 26 Commune

GUABA—6 barils Pâte et Gelée, à vendre par 30 juin B. VALLS, 26 Commune

AMANDES DOUCES écossées—12 balles, à vendre par 30 juin B. VALLS, 26 Commune

NATTES D'ALICANTE—60 balles, à vendre par 30 juin B. VALLS, 26 Commune

HUILE D'ANIS—4 éguana, à vendre par 30 juin B. VALLS, 26, Commune

AVIS.
TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de Vincent Mornay, décédé, sont priés de les présenter dans dix jours au soussigné, exécuteur testamentaire, et tous ceux qui sont endettés à la dite succession, sont priés de venir payer dans le même délai. JOSEPH MAZEAUX. Ville de Lafayette, encoignure St. André et Bourbon. 30 juin—3

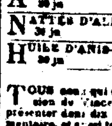

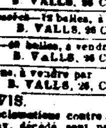

EXCELLENTE AFFAIRE.
A vendre pour cause de départ.
LE soussigné devant s'absenter, offre à vendre son bel Etablissement d'horticulture bien connu, situé au faubourg Washington, près des magasins à tabac, à un bout de la Levée, faisant face aux rues Pologne, Moreau et Levée.
Le dit Etablissement se compose pour le logement, d'une Maison de deux appartements, une galerie vitrée, avec deux cabinets et une autre galerie sur la cour, une cuisine avec chambre à repasser, galerie et deux cabinets, une arrière cour avec chambre à domestiques, un hangard pour laver et deux latrines.
Il y a dans le jardin pour la propagation des plantes, de panneaux de couche chaude avec leurs châssis vitrés, deux serres chaudes de 36 et 48 pieds de long, et 14 à 16 de large; une grande bâtisse de trois appartements pour loger les jardiniers et leurs travailleurs, un hangard à compartiments pour préparer les terres, un écurie, remise, etc.
Un Cheval, une charrette, un char-à-bancs, harnais, etc.
Le stock de l'Etablissement se compose de 6 à 7000 plantes, dont une partie en pots pour les ventes journalières le tout formant un des assortiments le plus complets dans ce genre qu'on puisse trouver aux environs de la Nouvelle Orléans. S'adresser à J. BOURGIN, sur le dit Etablissement, ou rue Royale, No. 166. 28 juin—30

CHANGEMENT DE DOMICILE.
L. BINOCHE,
A L'HONNEUR de prévenir les Dames de la Nouvelle Orléans, qu'il a transporté son magasin à l'encoignure des rues Chartres et Bienville, ancien domicile de M. C. Roden.
On trouvera comme par le passé, dans son nouveau magasin, un très bel assortiment de Nouveautés et à des prix très réduits. 16 juin—6

AVIS.
THEODORE F. THIENEMANN, notaire public, annonce à ses amis et au public qu'il a ouvert son étude dans le même local que celui de Horatio Davis, No. 143, rue d'Orléans; et qu'il s'est assuré des services de Norman Lucas, depuis plusieurs années commis au bureau de Carlisle Pollock, décédé.
Pendant l'absence temporaire de M. Davis ses archives ont été confiées à la garde du notaire susnommé. 26 juin—6

LE soussigné ayant reçu d'Allemagne une machine à fabriquer le couvertures de table, informent le public qu'ils mettront en vente mercredi prochain 25 juin, cette nouvelle préparation.
Le soussignés ne vendra dans des jarres anglaises à petit gallon, et en bateaux avec à désirer quant à sa bonté.
A la demande de plusieurs personnes, les soussignés ont aussi préparé à la plus grande qualité de jour, chaises, olives, cornichons, [illegible]
Pour les dépôts, voir les affiches et le prochain numéro de l'Abeille. La fabrique, située No. [illegible], rue Royale, [illegible] commande sous enveloppe du matin au soir. [illegible] LARROUQUE & FERES.

Célébration du 4 Juillet.

QUARTIER GENERAL
LEGION DE LA LOUISIANE
Nouvelle-Orléans, 21 juin 1845.
Ordre No. 4.

EN conformité de la loi et en vertu d'ordres supérieurs, émanés du Quartier Général de la première Division, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira en grande tenue sur la Place d'Armes, le 4 juillet prochain, à 6 heures du matin, afin de célébrer par une solennité militaire, l'anniversaire de notre Indépendance Nationale.

Le Major commandant le Bataillon d'Artillerie, est requis de faire exécuter un salut national sur les places d'Armes et Washington, au lever du soleil, à midi et au coucher.

Les chefs de corps sont spécialement chargés de la stricte exécution du présent ordre.

CHS COVELLIER,
Brigadier général Commandant
25 juin N. VIONIE,
Aide de camp de service

Légion de la Louisiane.
REGIMENT D'INFANTERIE.
ORDRE No. 4.
Nouvelle Orléans, 23 juin 1845.

CONFORMEMENT aux ordres émanés du Quartier Général de la Légion de la Louisiane, le régiment d'infanterie prendra les armes vendredi quatre juillet prochain, et se réunira sur la Place d'Armes, à six heures précises du matin, pour célébrer le soixante-neuvième anniversaire de notre Indépendance Nationale.

Grande tenue d'été, équipement complet. La compagnie des Eclaireurs d'Orléans, capitaine J D Lambert, sera de service, et se rendra sur la place un quart d'heure avant l'heure ci-dessus indiquée.

Par ordre du colonel commandant.

A. CHIAPELLA,
24 juin Adjudant-Major.

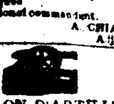

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Nouvelle Orléans, ce 23 juin 1845.

Célébration du 4 juillet, 70me année de l'indépendance.

CONFORMEMENT à l'ordre qui émane du quartier général de la Légion de la Louisiane, le Bataillon prendra les armes le vendredi, 4 juillet prochain, à 6 heures précises du matin, grande tenue d'été, armement complet, réunion à l'arsenal.

Le Train sortira à pied.

Par ordre du major.

24 juin F. SAUTON, adj major.

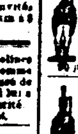

GARDES D'ORLEANS.
Attention!

La Compagnie prendra les armes, vendredi prochain, 4 juillet, à 6 heures précises du matin, en grande tenue d'été, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous.

Par ordre du capitaine,

WM. ANDRY,
30 juin Sergent Major.

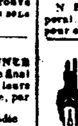

TIRAILLEURS D'ORLEANS.
Ordre No 17

Conformément à l'ordre émis par le colonel commandant le régiment d'infanterie, la compagnie prendra les armes vendredi prochain, 4 juillet, à 5 1/2 heures précises du matin.

Réunion à la salle d'armes, tenue d'été, équipement complet.

Par ordre du capitaine

HTE TACON Sergt maj.

N. B. On procédera après la revue à l'élection d'un caporal, en remplacement de M. W. Stewart, démissionnaire pour cause de départ. 28 juin

CAZADORES DE ORLEANS.

La compañía se reunirá el viernes próximo, 4 de julio, á las 5 en punto de la mañana, con uniforme completo y pantalon blanco, para celebrar el aniversario del cumpleaños de la independencia de los E. U. La reunion en el parage acostumbrado. Se recomienda la mayor puntualidad.

Nueva Orleans, 30 de Junio de 1845.

Por orden del capitan.

TOMAS BLANCO,
30 junio Sargento primero.

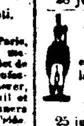

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

Celebracion del setentajésimo Aniversario de la Independencia de los Estados Unidos.

La Compañía se reunirá en el paraje de costumbre el viernes proximo 4 de julio, á las 5 en punto de la mañana, con riguroso uniforme y armamento completo.

Segun orden superior.

Nueva Orleans, 26 de junio 1845.

MANUEL SANTANA,
28 junio Sargento Segundo.

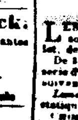

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

La compañía tomará las armas y se reunirá en el parage acostumbrado, el viernes, 4 julio, á las 5 de la mañana, con uniforme de verano.

De orden del capitan.

Nueva Orleans, 24 de junio 1845.

25 junio MATEO BORDAS, sarg. 1o.

Collège Jefferson.
EXAMENS SEMESTRIELS.
LES examens semestriels auront lieu au Collège Jefferson, le lundi, 30 juin, mardi et mercredi 1er, et 2 juillet, de 9 heures du matin à 1 heure et demie.
De 5 heures à 6 heures P M, il y aura chaque jour une série d'expériences de physique et de chimie, dans l'ordre suivant:
Lundi, 30 juin — Pneumatique, hydraulique, électricité statique, magnétisme.
Chimie.—Phénomènes les plus curieux de la combustion de quelques corps simples; combustion du fer, du zinc, de l'antimoine;—combinaisons détonnantes, par l'électricité.
Mardi 1er juillet—Galvanisme, effets physiques et physiologiques des différents batteries voltaïques.—Piles à courant constant—Piles à charbon de Bunsen.—Expérience de H. Davy sur la lumière produite par deux cônes de charbon en communication avec les deux pôles d'une forte pile, en employant un système d'éclairage électrique.
Phénomènes électro-chimiques, décomposition de l'eau, des alcalis, des sels.
Mercredi, 2 juillet—Expériences galvano plastiques et électrotypes, application de l'électricité-dorure et à l'argenture électro-magnétisme, télégraphe électrique, phénomènes d'induction les plus curieux, expériences d'Arago sur le magnétisme de rotation, électro-magnétisme comme force motrice. Expériences les plus intéressantes sur les combinaisons des corps simples entre eux.
Jeudi 3 juillet—Exercices oratoires de 9 heures du matin à midi.
Il y aura vacance jusqu'au dimanche soir 6 juillet. Les parents sont instamment priés de ne pas retenir les élèves au-delà de ce délai, dans l'intérêt des élèves.
26 juin Le Provincial, F. CHEVET.

VOL—Il a été enlevé de la chambre d'un monsieur, dans la nuit du 24 de ce mois, une belle MONTRE en or, de Cooper's Duplex, cabran en or, No. 2634. Aussi, un porte crayon en or, ainsi que quelques habillements parmi lesquels se trouvaient une bourse verte, contenant quelques pièces en argent, un beau canif à manche d'écaille, une épingle en or, etc. Une récompense libérale sera donnée à celui qui fera retrouver ces objets, en s'adressant No. 25, rue des Magasins. 26 juin—

CIGARES de la Havane—Un superbe assortiment de Regalias, Millares, de diverses qualités, et ce marques réputées parmi lesquelles celle du "Prince Albert" Cigares en petit panier et tabac à fumer—venant d'arriver et à vendre par le brick Tell, au plus bas prix. REYNAUD & FALLON,
24 juin 31 Tchoupitoulas

Liquidation définitive.
JUSQU'AU 1er JUILLET.
Mme. Macé
VENDRA à très bon marché, les marchandises qui lui restent jusqu'au 1er juillet et le à la balance sera vendue à l'encan. Ces marchandises consistent en chapeaux de paille, de toute description; chapeaux en soie velour et satin, fleurs, plumes, [illegible] et rubans, à la pièce, voiles et violettes, robes, fleurs, plumes, crêpes et gazes, à l'usage des marchandes de modes, alpine, [illegible] bariège, mousseline et autres, soieries, rubans, sole mousseline brodée, pellerines, mantelets, manteaux, mouchoirs batiste brodés et unis, de chaise blanc, chaise en soie, Indes, laine, etc. cravates de dames, corsets sans couture et autres, bas de soie, souliers, bottines et pantoufles, souliers pour enfans, entroles et parapluies pour dames, eau de cologne et de lavande et parfumerie assortie, bourses, sacs, peignes, jarretières, gants de soie et autres, manches à la reine, dentelle, dito en toile, mousseline et jaconat, et quantité d'autres articles. Encore deux berceaux en fer très solides et des ferme des [illegible].
Mme Macé quittant entièrement les affaires, prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler d'ici à la fin du mois. 17 juin.

Rabais de 25 pour cent.
LE magasin connu sous le nom de PRIX FIXE, encoignure Royale et Toulouse, sera fermé ce 12 juin, pour cause d'inventaire et d'une nouvelle baisse de prix de 25 pour cent sur ceux antérieurement [illegible].
La réouverture aura lieu lundi prochain, le courant, à huit heures du matin et sera continuée jusqu'au 30 juin.

Les marchands de la ville et de la campagne sont prévenus que la balance des marchandises en magasin sera mise à l'encan le cinq juillet, à un crédit de trois et quatre mois, en billets endossés à satisfaction.
16 juin J. M. LOMBARD.

A VENDRE.
DEUX terrains situés rue Dryades, près l'encoignure du Cours des Tritons; ces terrains sont libres de toutes charges. S'adresser à EUGENE ROCHEREAU & Co, 25 juin 17 et 19 rue St. Louis

A LOUER
CINQ terrains avec les échoppes et fonds, situés Cours Triton encoignure de la rue Dryades; ces terrains conviennent pour un chantier de bois et de charbon. S'adresser à EUGENE ROCHEREAU & Co, 25 juin 17 et 19 rue St. Louis

ABSINTHE SUISSE—12 caisses de la marque Dubied père et fils, de Couvet, importation directe, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co, 25 juin 17 et 19 rue St Louis

VINS supérieurs en caisses—10 caisses vins rouge de Château Lafitte, château Latour, château Leoville et 20 caisses vin blanc château d'Yquem, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co, 25 juin 17 et 17 rue St Louis

VIN ROUGE pour familles—8 arrivé en barriques, récolte 1843, marque B Rodon, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 25 juin 17 et 19, rue St. Louis.

VINS ORDINAIRES—35 barriques Listrac Médoc 1843; 16 barriques St Julien Médoc; 4 do. St. Estèphe; 80 do. de Marseille (Bandol) à vendre par EUG ROCHEREAU & Co, 25 juin 17 et 19, rue St. Louis.

COGNAC SUPERIEUR—Les soussignés ont constamment approvisionnés de la marque F. Godard & co; leur stock actuel est en quart de pipes, sous la clef de la douane. EUG. ROCHEREAU & Co, 25 juin 17 et 19, rue St. Louis.

AMIDON—100 caisses, de la marque de Schulenburg, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 25 juin 84 Tchoupitoulas

CHANVRE Filé—100 balles chanvre du Missouri, passé au serein, actuellement en débarquement du steamer Maria, et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 25 juin 84 Tchoupitoulas

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et brun, à vendre par J M CABALLERO, 25 juin 32 Vieille Levée

CIGARES Principe—Véritables et de qualité supérieure en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 25 juin 32 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de Regalias, Canones, Imperiales, Cazadores, Trabucos, etc. constamment en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 25 juin 32 Vieille Levée

BALANCES patentées de Dearborn, constamment en mains et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co 79. Tchoupitoulas.

PEAUX de Veaux—Le soussigné a reçu par le navire Ravine, du Havre—un envoi de PEAUX de veaux cirées, qu'il offre aux cordonniers à des prix modérés. D. B. MALARTY, 122 Bourbon

LINON pour moustiquaires—Le soussigné a reçu une caisse de cet article supérieur pour moustiquaires, dans lequel on trouvera quelques pièces très supérieures à tout ce qui été importé en cette ville. 24 juin H. E. DAVOCK,

DEMANDE DE BOIS A BRULER.—On a besoin de bois à brûler à la Briqueterie de feu L G Hillsburg. S'adresser pour les propositions, Passage de la Bourse, No. 6. 26 juin—3